

127^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 15 Février 2024
PV du CE du 15 février 2024
Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-quatre, le quinzième jour du mois de février, il s'est tenu en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle « Professeur MULUMBA LUKOJI » du Ministère du Plan, la 127^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, et le secrétariat, assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après le souhait de bienvenue, Madame la Présidente du Comité Exécutif a présenté ses meilleurs vœux à tous les membres en souhaitant que cette année 2024 soit heureuse et pleine des succès pour l'ITIE mieux que l'année écoulée.

Elle a ensuite demandé au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. SEM Madame **SUMINWA TULUKA Judith**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif, présente ;

Entreprises Extractives :

2. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre, présente ;

Société Civile :

3. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
4. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
5. Madame **Nicole BILA**, Déléguée de la Société civile, Membre, présente (*par Visio conférence*) ;
6. Monsieur **Jimmy MUNGURIEK**, Délégué de la Société civile, Membre, présent (*par Visio conférence*).

Membres ayant donné mandat :

7. SEM **Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI**, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE, représentée par Monsieur TAMBWE, Coordonnateur Adjoint de la CTCPM ;
8. SEM **Didier BUDIMBU**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassyri KITENGE, Conseiller ;
9. SEM **Nicolas KAZADI**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Donatien TSCHIDIBU ;
10. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, représenté par Monsieur SOBO ;
11. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, représenté par Madame KYAKIMWA Christine, Conseillère ;



12. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, représentée par Madame **Marie Chantal KANINDA**
13. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre représenté par Madame **Marie Chantal KANINDA**.

Membres absents ou empêchés :

1. Son Excellence Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif ;
2. Honorable **François NZEKUYE**, point focal Assemblée Nationale, Membre, présent ;
3. Honorable **Jean de Dieu MOLEKA**, point focal Sénat, Membre, présent ;
4. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
5. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre ;
6. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre.

Y ont également pris part, les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente du Comité Exécutif accorde la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour. Après lecture, la Présidente demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.


Un membre du Collège société civile propose qu'il soit ajouté dans les divers un point relatif au dossier judiciaire ayant opposé l'ITIE-RDC à Monsieur Claude KANDA, ancien responsable administratif et financier du Secrétariat technique.

Un autre membre du même Collège voudrait qu'il soit inscrit le point sur les communiqués de l'ASADHO relatifs au non-paiement par le Gouvernement de la dotation du Comité National de l'ITIE-RDC pour les mois de novembre et décembre 2023. Il propose également au Comité Exécutif qui accepte, d'observer une minute de silence en mémoire de trois membres de la société civile décédés dernièrement, qui ont œuvré dans la thématique des ressources naturelles. Il s'agit de Monsieur KYUNGU, Coordonnateur National des radios communautaires, Madame Christine MASANTIMA de la commission justice et paix ayant travaillé au sein de la Commission CENCO-Ressources naturelles et Monsieur KALONJI qui a aussi œuvré dans le secteur extractif.

La Présidente propose que le contenu des communiqués de l'ASADHO soit débattu lors de l'examen du point sur la situation financière du Comité National. Les membres acceptent la proposition.

Après échanges, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

- (1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 27 novembre 2023 ;**
- (2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 28 novembre 2023 au 14 février 2024 :**
 - *Validation de la RDC : nouveau calendrier*
 - *Elaboration des Rapports ITIE*
 - *Activités menées*
- (3) **Difficultés dans la mise en œuvre :**
 - *Elaboration du Rapport ITIE sur le secteur forestier*
 - *Financement du Comité National de l'ITIE-RDC*
- (4) **Examen des dossiers restés en suspens :**
 - *Opérationnalisation des Commissions permanentes du C.E ;*

- *Situation du projet de Décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC.*
- (5) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 28 novembre 2023 au 14 février 2024) ;**
- (6) **Divers.**

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 27 novembre 2023

La Présidente commence par demander au Coordonnateur National si le Secrétariat a reçu des membres les amendements au projet du procès-verbal de la réunion du C.E du 27 novembre 2023.

Le Coordonnateur National indique qu'aucun amendement n'a enregistré. La Présidente demande s'il y a des observations séance tenante avant l'adoption de ce projet de Procès-verbal.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 27 novembre 2023 est adopté.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 27 novembre 2023 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 28 novembre 2023 au 14 février 2024

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National présente l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE articulé autour des points ci-dessous :

1. Validation de la RDC

Il informe les membres que la validation de la RDC prévue pour démarrer le 01 janvier 2025 a été repoussée au 01 janvier 2026 par le Conseil d'administration de l'ITIE Internationale qui a jugé utile d'accorder aux pays mettant en œuvre l'ITIE une période suffisante pour comprendre et appliquer la nouvelle Norme 2023 adoptée en juin 2023.

2. Elaboration des Rapports ITIE

• **Cadrage du Rapport ITIE 2022 :**

Au sujet du Rapport standard ITIE-RDC 2022, le Coordonnateur National indique que le Secrétariat Technique est en plein travail de traitement des données collectées auprès des Administrations devant servir à l'élaboration du Cadrage de ce rapport. Il épingle quelques difficultés rencontrées relatives à la qualité des données reçues de certaines Administrations telle que la Direction Générale des Impôts qui a transmis des données contenant des doublons les quelles ont nécessité un long traitement et par suite obligé le ST à redemander à cette régie un fichier nettoyé qu'elle a transmis avec beaucoup de retard. Il dit également avoir observé dans le chef de la plupart des Administrations une lenteur dans la transmission des données au Secrétariat Technique.



Débat :

Tout en demandant si ce retard de transmission des données de certaines Administrations au Secrétariat Technique pourrait avoir un impact négatif sur le Cadrage, la Présidente recommande au Coordonnateur National d'entrer en contact directement avec le Directeur Général de la DGI afin d'harmoniser et régler toutes les éventuelles incohérences des données reçues de la DGI.

Un membre du Collège entreprise voudrait connaître le problème réel que pose les données de la DGI reçues au Secrétariat Technique. Il indique que, si à ce stade il y a des incohérences des chiffres transmis par la DGI, c'est maintenant qu'il faille les régler afin d'éviter des écarts potentiels lors de la déclaration au rapport par les entreprises et les entités étatiques.

Dans le même sens, un membre du Collège société civile intervenant en ligne, voudrait savoir s'il ya des changements d'équipe de la DGI qui travaillait avec l'ITIE dans le passé. Il estime que si les chiffres n'ont pas été bien renseignés cela peut nécessiter un besoin d'accompagnement de l'équipe de la DGI par le Secrétariat Technique de l'ITIE afin qu'elle déclare les données de qualité.

A ce propos, le Coordonnateur National indique que c'est la même équipe qui a toujours travaillé avec le Secrétariat Technique en l'occurrence les deux points focaux.

- **Recrutements des Administrateurs Indépendants :**

Le Coordonnateur National informe les membres du Comité Exécutif qu'à ce stade le processus de recrutement des Administrateurs indépendants pour l'élaboration des Rapports ITIE ci-dessous est en cours de finalisation par la Commission mise en place en partenariat avec le COREF qui a reçu à cet effet, le financement de la Banque mondiale sous le Projet ENCORE.

Il s'agit de : (i) Rapport ITIE-RDC 2022, (ii) Rapport ITIE-RDC sur l'EMAPE- filière Diamant 2021 & 2022 et (iii) Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes engagées par les entreprises publiques du secteur extractif.

Débat :

En parlant de l'évaluation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, un membre du Collège entreprises voudrait savoir si celle-ci concerne seulement l'exploitation légale ou aussi celle pratiquée illégalement. Ceci est important à préciser, d'autant plus que les permis des industriels sont régulièrement envahis par les artisans en connivence avec les étrangers, essentiellement les chinois et les indiens. Sur les permis concédés, il ajoute que ces sujets se lancent à l'exploitation artisanale, voire par l'utilisation des engins relevant de la mine à petite échelle.

Le Coordonnateur National indique que ce Rapport, comme tous les autres Rapports ITIE, s'intéresse à ce qui existe réellement sur terrain, légal ou illégal, afin d'avoir la photographie du secteur. L'objectif étant, entre autres, d'inciter les instances compétentes à lutter contre ce phénomène mais surtout formaliser le secteur artisanal et à améliorer sa gouvernance.

A propos de la transmission lente des données par certaines administrations qui occasionne des retards dans leur traitement et qui pourrait avoir des conséquences sur les délais de production des Rapports, pour plus de lisibilité et suivi, le Comité Exécutif recommande au ST de lui soumettre un calendrier reprenant des échéances claires de production de chaque Rapport. A cet effet, le Coordonnateur National indique que ledit calendrier sera partagé avec tous les membres du Comité Exécutif la prochaine réunion.

Un membre du Collège Gouvernement indique que la question de ce qui est qualifié d'illégal en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale qui s'effectue sur les permis concédés peut être portée devant l'autorité compétente sectorielle pour le règlement éventuel du litige avant même toute publication des Rapports ITIE.

Dans le même sens, la Présidente du Comité Exécutif attire l'attention sur le fait que les problèmes qui sont déjà identifiés dans le secteur artisanal ne devraient pas forcément attendre le calendrier de publication des Rapports ITIE et qu'il serait important pour les entreprises préjudiciées par l'envahissement de leurs permis de porter le problème devant les autorités compétentes.

Délibération :

Le Comité Exécutif instruit le Secrétariat Technique d'élaborer et de partager avec les membres un calendrier de production de chaque Rapport ITIE.

3. Activités menées du 28 novembre 2023 au 14 février 2024

Le Coordonnateur National présente les activités menées durant la période de la manière ci-après :

- Discussions avancées avec le Secrétariat International de l'ITIE sur le financement de l'élaboration des rapports ITIE suivants : (1) EMAPE Cu & Co 2022 – 2023 ; (2) Evaluation de l'exécution des engagements sociaux et environnementaux ainsi que de la dotation de 0,3 % du Chiffre d'Affaires des entreprises minières et (3) de l'évaluation de la contribution fiscale des grands projets miniers ;
- Elaboration et transmission au COREF de 17 TDR des activités sous financement de la Banque mondiale via le projet ENCORE ;
- Finalisation de l'audit des comptes du Comité national ITIE, exercices 2021-2022 par le cabinet Ernst&Young avec l'appui de ENABEL ;
- Transmission au Financial Services Volunteer Corps (FSVC) de l'USAID de 2 TDR sur : (1) le recrutement d'un consultant devant élaborer le Plan Stratégique de Communication et (2) des textes d'application de la loi sur le blanchiment des capitaux (en lien avec la propriété effective).

Dans la suite, le Coordonnateur National a présenté aux membres, l'état des participations du Secrétariat Technique à des conférences/ateliers et forums, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Thématique	Organisateur	Résultat
Atelier	Lutte contre la corruption dans l'exploitation artisanale du Cobalt	Impact Jet Challenge-ITIE	Planification et lancement des activités du projet
Commission de travail	Renégociation du contrat SICOMINES	Présidence de la République	Présentation en plénière du projet de memorandum d'entente entre la RDC et le GEC
Commission de travail	Travaux de la 5 ^{ème} revue de la Facilité Elargie de Crédit du FMI	Ministère des Finances (CTR)	5 ^{ème} Revue de la FEC concluante pour la RDC et passage à la 6 ^{ème}
Commission de travail	Réunion technique sur l'appui budgétaire de la Banque Mondiale	Ministère des Finances (CTR)	Actualisation de la matrice des actions préalables et déclencheurs Identification de nouvelles mesures
Atelier	Etats généraux de la forêt	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Mise en place d'une nouvelle Politique de gestion forestière.



Conférence	Changement climatique	CCNUCC	Accords sur le financement de la lutte contre le changement climatique
Atelier	Chaîne de valeur de la batterie	Conseil Congolais de la Batterie (CCB)	Présentation de l'étude de faisabilité de la production locale des batteries électriques.

Troisième point à l'ordre du jour : Difficultés dans la mise en œuvre

- **Rapport ITIE 2020 et 2021 sur le secteur forestier :**

Le Coordonnateur National informe les membres du Comité Exécutif des difficultés rencontrées dans la collecte des données pour l'élaboration du Rapport sur le secteur forestier.

Il rappelle que voulant bien comprendre ce secteur, le Comité Exécutif avait décidé de baisser le seuil de matérialité pour permettre d'intégrer aussi un bon nombre d'exploitants artisanaux dans le Périmètre de ce Rapport ITIE

Exécutant cette décision, le Secrétariat Technique s'est déployé sur terrain mais a quasiment éprouvé d'énormes difficultés pour localiser ces artisans qui n'ont pas d'adresse et qui sont mouvants. Cet handicap ne permet de rencontrer les attentes du Comité et de produire le rapport dans le format voulu.

Débat :

Un membre du Collège société civile indique qu'en ce qui concerne les artisans, la loi est claire s'agissant des règles de compétence dans l'attribution des concessions forestières mais malheureusement sur terrain, il s'observe que les droits sont accordés sans aucun respect des échelons de compétence prévus par la loi.

La Présidente indique que cette difficulté d'identification et de formalisation des exploitants artisanaux s'observe quasiment dans plusieurs secteurs et que ce n'est pas une particularité du secteur forestier.

Un membre du Collège société civile voudrait savoir si le Secrétariat Technique n'a pas pensé à mettre à contribution la société civile locale pour la localisation de ces artisans introuvables.

Le Coordonnateur National répond en disant que les contacts se font depuis toujours comme le processus participatif ITIE l'exige. Cependant, la mobilisation des acteurs de la société civile se fait en fonction des moyens disponibles. Le Coordonnateur National indique toutefois que les contacts ont été entrepris avec le FONAREDD et évoluent positivement. Cette coopération avec le FONAREDD qui est disposé à travailler avec l'ITIE peut permettre de résoudre certains problèmes rencontrés dans le secteur forestier.

Un membre du Collège société civile pense que le problème serait de la responsabilité des membres du Gouvernement qui signent des autorisations, notamment dans le secteur forestier.

La Présidente estime qu'il serait malaisé de jeter toute la responsabilité sur le Gouvernement étant donné que pour le secteur forestier notamment, il y a des personnes qui s'improvisent dont les chinois qui exploitent illégalement se faisant passer pour des artisans alors qu'ils utilisent en toute clandestinité, des équipements industriels.

- **Financement du Comité National de l'ITIE**

Les membres conviennent de traiter la question dans le point relatif à la situation financière.



Quatrième point à l'ordre du jour : Examen des points restés en suspens

1) Mise en place des commissions permanentes du Comité Exécutif

Un délégué de la société civile indique que leur Collège a déjà fait sa proposition pour les délégués devant siéger aux Commissions.

Le Comité Exécutif recommande au Collège de la société civile de formaliser cette désignation en adressant une correspondance au Président du Comité Exécutif via le Secrétariat Technique.

2) Décret sur l'ITIE :

La Présidente du Comité Exécutif informe que le projet de Décret est sur sa table mais compte tenu du contexte de l'organisation des élections de décembre 2023, l'agenda du Conseil des Ministres a été quelque peu perturbé si bien que le projet de Décret n'a pas été présenté au Conseil. Enfin, elle rassure que le projet de Décret sur l'ITIE se trouve parmi les priorités qui seront soumises au Conseil des Ministres.

Cinquième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 28 novembre au 14 février 2024

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National indique que le document renseignant la « *Situation financière du Comité National ITIE-RDC* » a été remis à chaque membre du CE.

Le Coordonnateur National évoque les difficultés au sujet de la dotation du Comité National qui est bloquée depuis le mois de novembre 2023.

Pour cette année, l'Inspection Générale des Finances bloque les paiements du mois de janvier 2024. Le Coordonnateur National indique que cette situation est de nature à handicaper la mise en œuvre.

La Présidente du Comité Exécutif dit que la position de l'IGF serait quelque peu compréhensible à cause des conditions de décaissement pour le libellé des frais de fonctionnement qui sollicite un certain nombre de documents comme soubassements. Pour éviter tout désagrément, il serait mieux indiqué de réfléchir sur la possibilité d'obtenir des engagements paiement trimestriel et non plus mensuel.

Le Coordonnateur National rappelle la situation qui a prévalu lorsque le Vice-Premier Ministre en charge du Budget, en son temps Monsieur MUKOKO SAMBA, considérant leur caractère urgent afin de respecter les engagements pris auprès des instances internationales de l'ITIE, avait estimé qu'il serait mieux indiqué que les dépenses de la mise en œuvre fassent l'objet d'un engagement automatique par le Ministère du Budget sans passer par le sous-gestionnaire des crédits du ministère de tutelle.

Aussi, le Coordonnateur rappelle que la dotation que reçoit l'ITIE est un paquet qui couvre en même temps les frais de fonctionnement, les frais de rémunération et ceux de réalisation des activités.

Un membre du Collège société civile évoque les articles publiés par l'ASADHO qui dit avoir constaté une sorte d'embargo sur la dotation de l'ITIE qui est en retard et qui démontre qu'il y a une sorte de désengagement de l'Etat vis-à-vis de la transparence et de la bonne gouvernance.

Un autre membre du Collège entreprise estime qu'il faut suivre la voie d'harmonisation plutôt que de confrontation. Il ajoute que l'absence personnelle de certains acteurs comme les Ministres sectoriels siégeant à l'ITIE peut être comprise comme un désengagement de l'Etat de l'ITIE. Il pense qu'il faut une communication diversifiée pour faire connaître l'ITIE à tous et les meilleurs que l'on tire.

Dans le même ordre idée, un membre Collège de la société civile indique qu'il faut absolument que les membres du Collège du Gouvernement prennent part aux réunions du Comité Exécutif.

Un membre Collège de la société civile pense aussi que cette situation risquerait d'être considérée comme un désengagement simulé du Gouvernement de mettre en œuvre l'ITIE dans notre pays.

La Présidente du Comité Exécutif dit que la situation financière a été compliquée pour la plupart d'institutions et que celle de l'ITIE n'était pas du reste, à cause notamment de la guerre à l'Est et bien sûr de l'organisation des élections. Elle a poursuivi en indiquant qu'il faut continuer à fournir les efforts, à communiquer davantage sur l'ITIE.

Le Coordonnateur National de l'ITIE indique qu'à ce jour le Secrétariat Technique est mise en demeure dans les bâtiments où il loge.

Après débat, aucune autre observation n'ayant été soulevée, le Président de céans demande aux membres d'adopter la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 28 Novembre 2023 au 15 février 2024.

Sixième point de l'ordre du jour : Divers

1) Démission d'un membre du Comité Exécutif du Collège Société Civile

Intervenant en ligne, Madame Nicole BILA qui avait déposé sa démission pour se porter candidate aux élections législatives de décembre 2023, informe les membres que n'ayant pas été élue, elle retire sa démission et sollicite sa réintégration au Comité Exécutif.

Un membre du Collège société civile propose que Madame Nicole BILA puisse formaliser sa demande en écrivant au Comité Exécutif mais aussi que sa plate-forme saisisse officiellement le Comité Exécutif à cet effet.

Délibération :

Le Comité Exécutif recommande à Madame Nicole BILA ainsi que sa plate-forme de le saisir officiellement pour une décision appropriée.

2) Dossier Claude KANDA contre l'ITIE-RDC

Un membre du Comité Exécutif informe ce dernier sur l'issue du dossier ayant opposé Monsieur Claude KANDA, ancien responsable administratif et financier de l'ITIE-RDC qui, s'estimant avoir été licencié abusivement avait saisi, pour obtenir condamnation de l'ITIE, l'Inspecteur du travail ensuite le Tribunal du travail de Kinshasa-Gombe et enfin la Cour d'Appel de Kinshasa-Gombe. Cette dernière a finalement rendu un arrêt sous RTA 9140 confortant le jugement du premier degré.

3) Vacances de certains postes au Secrétariat Technique

Le Coordonnateur National informe les membres qu'à la suite du départ de deux Experts (un désistement et une démission) et de la vacance d'un poste à pourvoir (l'assistant du Coordonnateur), il sollicite le quitus du Comité Exécutif pour procéder à l'appel à candidatures afin de combler le vide desdits postes.

Le Coordonnateur National rappelle que pour le recrutement à l'ITIE, une Commission tripartite du Comité Exécutif est instituée. Celle-ci est élargie aux partenaires techniques et financiers.

La Présidente tout en étant d'accord sur la démarche, recommande le respect des procédures en la matière et les limites budgétaires.

Délibération :

Le Comité Exécutif instruit le Coordonnateur National de lui présenter, à la prochaine réunion, l'organigramme du Secrétariat Technique et les profils des Experts à recruter.

Avant de clôturer la réunion, la Présidente a proposé que la prochaine réunion du Comité Exécutif se tienne au 21 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 15h16', la réunion a pris fin à 16h55'.

Fait à Kinshasa le 15 février 2024

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif

Guylain NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif